

**Rapport de la Commission des affaires immobilières
du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR13.09PR
concernant**

**une demande crédit de Fr. 280'000.- pour acquérir les terrains et réaliser un cheminement de
mobilité douce entre les rues de Chamblon et Neuchâtel**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis n° PR13.09 s'est réunie le 6 mai 2013. Elle était composée de Messieurs les conseillers François Armada, Jean-David Chapuis, Pascal Gafner, Philippe Pavid, Daniel Burdet (suppléant de Pascal Blum), Jean-Louis Klaus, Mathias Humbert et du soussigné, désigné rapporteur.

La séance s'est déroulée en présence de Madame la Municipale Marianne Savary, accompagnée de Messieurs Markus Bärtschi (Architecte de la Ville et chef de service, URBAT) et Fabrice Aubert (urbaniste à URBAT). Nous les remercions vivement pour les compléments d'information apportés.

Parcelle n° 1015

Le plan d'extension partiel (PEP) Chamblon –Neuchâtel (révisé en 2002) prévoit la création d'un cheminement piétonnier entre les rues de Chamblon et Neuchâtel. Une servitude de passage grevant les parcelles 1060 et 6389 existe. La parcelle 1015 n'a par contre jamais fait l'objet d'une telle opération. La ville a donc approché le propriétaire concernée pour l'acquisition d'une partie de sa parcelle (100m² de la parcelle 1015, à 60 frs le m²). Les aménagements prévus ainsi que la compensation de deux places de stationnement sont à la charge de la commune (108'000 frs + 13'000 frs).



Plan d'extension partiel (PEP) Chamblon-Neuchâtel

